Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260605-2026_053-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS
République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
25	20	24

Vote
Mains levées Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 09/06/2026
Et
Publication ou notification du : 09/06/2026

L'an 2026, le 05 juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise GESLAND, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/06/2026.
Présents : Mmes : AUPIED Sandrine, BAYON Hélène, GESLAND Françoise, HARD Nicole (arrivée à 18h38), LAGOUTTE Lou, MENEUST Pauline, PENIN Lany, TISON Bernadette, VÉRÉ Martine ; MM : CAILLEAU Claude, DESILLE Bertrand, FRIN Joël, FOLL Nicolas, GARNIER Philippe, GENDRY Pierrick, GRIGNON Éric, HAMELOT Christian, HAQUIN Christophe, JEULAND Charles, MENEUST Anthony, POSSON Rémi.
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes DELAGRÉE Irmine à Mme GESLAND Françoise, TIREAU-PAQUET Catherine à Mme TISON Bernadette, ; M. ÉON Patrice à M. DESILLE Pierrick.
Absent(s) : Mme CHAUVINEAU Mireille.

A été nommé(e) secrétaire : M. GENDRY Pierrick

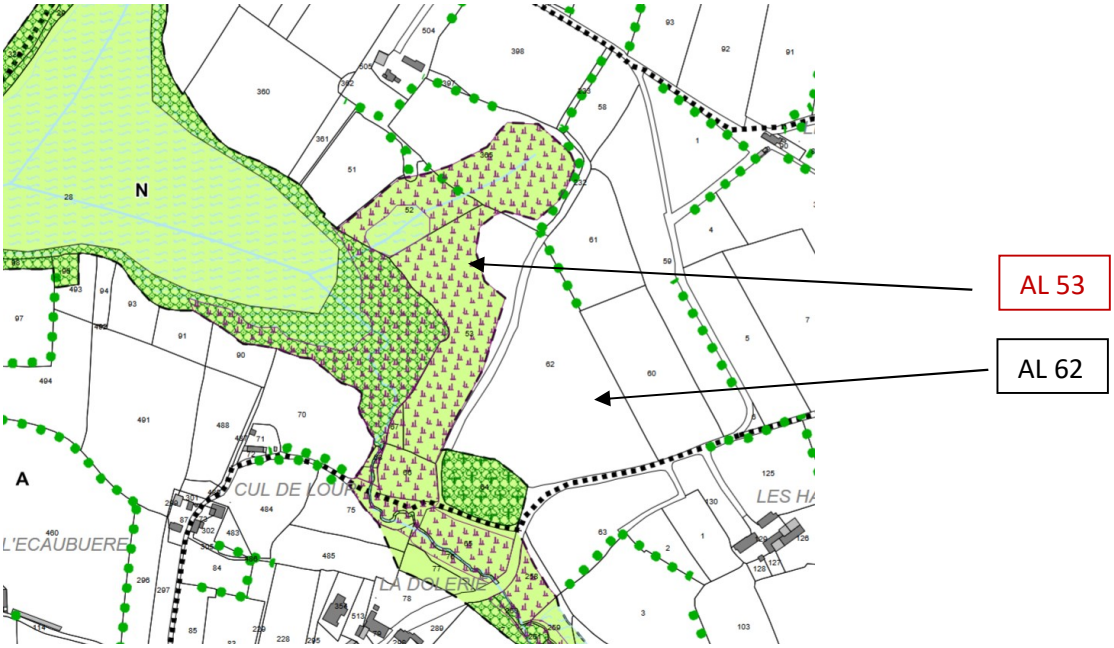
2026-053 – AMENAGEMENT DE HAIES BOCAGERES -CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN EAUX ET VILAINE

Le programme « Breizh Bocage » porté par la région Bretagne vise à préserver et renforcer le maillage bocager en Bretagne afin de profiter de ses effets bénéfiques pour l'environnement et l'agriculture : amélioration de la qualité de l'eau, protection des sols, des animaux et des cultures, préservation des zones humides.
Ce programme permet notamment de financer des actions réalisées par l'établissement public territorial du bassin de la Vilaine (EPTB).

En début d'année 2026, la commune et l'association Vivre à Argentré ont engagé une réflexion sur l'aménagement de haies bocagères aux abords de l'étang du Moulin aux Moines.

La première phase du projet concerne le bord du sentier de randonnée situé au Sud de l'étang du Moulin aux Moines, sur un terrain communal actuellement exploitée par Monsieur Aurélien Fadier.

La seconde phase concerne le bord du sentier de randonnée situé plus à l'Est, entre les parcelles cadastrées n°AL53 et n°AL62.



Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260605-2026_053-DE

La parcelle n°AL53 faisait l'objet d'un droit d'exploitation au profit du Haras de Mondevert, La parcelle n°AL62 faisait l'objet d'un droit d'exploitation au profit du Haras de Mondevert, accordé à l'époque quand elle appartenait à l'entreprise Pigeon.
Le propriétaire actuel du Haras de Mondevert, a confirmé renoncer à ce droit d'exploiter, sous réserve que la parcelle ne soit pas relouée à un autre exploitant, et ce afin de préserver la zone humide présente sur le site.

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres

APPROUVE le projet de plantations de haies bocagères sur les deux secteurs identifiés, dans un objectif de préservation de la zone humide ;
APPROUVE la convention de travaux bocagers avec l'établissement public territorial de bassin de la Vilaine
AUTORISE le maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/06/2026
Le Maire
Françoise GESLAND

Le Secrétaire
Pierrick GENDRY